

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement à huis clos en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 pris le 15 mars 2020 par la ministre de la Santé et des services sociaux, le lundi 6 avril 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers (par vidéoconférence)	Stéphane Giard Julie Bourdon Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent	Jean-Luc Nappert Jocelyn Dupuis Denyse Tremblay Éric Duchesneau
--	---	--

**EST ABSENTE :** Catherine Baudin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2020-04-0259

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel  
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0260

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

Le maire invite la population à poser des questions via l'adresse « [questions@granby.ca](mailto:questions@granby.ca) ».

**1. Mme Chantal Fontaine**

Mme Chantal Fontaine demande la démission de M. Éric Duchesneau en raison de son départ pendant la pandémie.

**2. M. Richard Dubé, district numéro 2**

M. Richard Dubé, district numéro 2, demande que le conseil donne son désaccord quant au départ de M. Duchesneau.

**3. Mme Marie-Claude Gauthier**

Mme Marie-Claude Gauthier considère que le départ de M. Duchesneau constitue un acte de désobéissance civile. Cette même citoyenne demande le plan d'actions de la ville pour faire respecter les directives du gouvernement en matière de rassemblement et de distanciation sociale.

**4. M. Marc-André Giguère, district numéro 6**

M. Marc-André Giguère, district numéro 6, demande si l'écocentre fermé depuis le 24 mars rouvrira bientôt.

**5. M. Benoît Lord, district numéro 9**

M. Benoît Lord, district numéro 9, demande si le ramassage de petites roches dans les rues se fera, et s'il est prévu de contrôler l'arrivée en

région de chasseurs en raison de la chasse aux dindons qui débute le 25 avril prochain.

**6. M. Danny Lupien**

M. Danny Lupien transmet plusieurs questions concernant le 1161, rue Cowie.

**7. Mme Johanne Champagne Bernier**

Mme Johanne Champagne Bernier demande si les rues de la ville seront quand même nettoyées.

2020-04-0261

**Approbation des procès-verbaux des 16 et 23 mars 2020**

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 16 et 23 mars 2020, ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundis 16 et 23 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0262

**Suspension des permis de feu à ciel ouvert**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des incendies, sous le numéro SI-2020-002;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de permis de feu à ciel ouvert n'est pas essentielle;

CONSIDÉRANT QUE le risque d'incendie est augmenté pour les feux extérieurs au printemps;

CONSIDÉRANT QUE d'autres moyens sont à la disposition des citoyens pour se départir de leurs branches ou feuilles mortes;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons limiter les contacts humains à l'essentiel;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de suspendre l'émission des permis de feu à ciel ouvert pour une période indéterminée; et

de suspendre tous permis déjà émis et toujours valides, et d'émettre un crédit au détenteur de permis encore valide.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0263 **Report des travaux de réaménagement du centre-ville**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-011;

CONSIDÉRANT la crise du COVID-19 qui touche durement les commerces du centre-ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de Commerce Tourisme Granby région;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de reporter les travaux du réaménagement du centre-ville d'une année afin de réaliser le tout en 2021-2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0264 **COVID-19 - Services essentiels - Plan de réduction des effectifs**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-020, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT la situation causée par la pandémie du coronavirus COVID-19;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de ratifier la liste des services essentiels élargis de la Ville de Granby;

de ratifier le plan de réduction des effectifs du personnel de la Ville en date du 27 mars 2020, lequel pourrait être modifié pour tenir compte de quelques mouvements de main-d'oeuvre;

ces documents étant joints au sommaire numéro DG-2020-020;

de ratifier les mesures d'allègement décrites ci-dessous pour tous les employés mis à pied :

Assurance SSQ
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de l'assurance-maladie et de l'assurance-vie entièrement aux frais de la Ville. La Ville assumera en effet la prime de l'employé(e) compte tenu notamment de l'économie réalisée par la Ville sur la prime d'assurance salaire.</li> </ul>
Banques maladie, vacances, heures supplémentaires (surtemps), mobiles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les banques seront calculées au prorata du nombre de mois travaillés dans l'année.</li> <li>L'employé(e) mis(e) à pied aura l'option de se faire payer ses banques (2019 et/ou 2020) ou de les utiliser pour retarder sa cessation d'emploi.</li> </ul>

<p>Régime de retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'employé(e) désire maintenir sa cotisation, la Ville souhaite pouvoir faire de même selon les mécanismes possibles et qui devront être validés avec nos actuares. Dans le cas contraire, aucune contribution ne sera effectuée durant la période de mise à pied.</li> </ul>
<p>Programme d'aide aux employés (PAE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville maintient le Programme d'aide aux employés et leur famille pour le personnel qui était admissible avant la mise à pied.</li> </ul>
<p>Matériel informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement : le matériel informatique de la Ville ne sera pas récupéré, pour le moment, afin d'éviter les déplacements.</li> <li>• Paiement des lignes cellulaires : la Ville continuera, pour le moment, d'assumer le paiement des lignes cellulaires selon les modalités actuelles.</li> </ul>

et d'autoriser le directeur général à procéder :

- à toute mise à pied additionnelle ou embauche afin d'être en mesure de maintenir la prestation des services municipaux; et
- à toute mesure d'allégement additionnelle et nécessaire pour la protection de ses employés contre le coronavirus COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0265

**Assurance responsabilité professionnelle - Ordre des évaluateurs agréés du Québec - Dispense**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'évaluation, sous le numéro EV-2020-01;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Granby a à son service exclusif des évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des évaluateurs agréés*;

CONSIDÉRANT la politique sur la gestion des dispenses;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* que la Ville de Granby se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de monsieur Christian Perron, EA (numéro de membre 4242) et de madame Chantal Leduc, EA (numéro de membre 2058) dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0266

**Piscine Miner - Consultation citoyenne**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-015;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de refuser la tenue d'une consultation citoyenne relative au projet de construction d'une piscine publique extérieure sur le site de la piscine Miner.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0267

**Assemblée publique de consultation - Délégation de pouvoir - *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-056;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de déléguer à la greffière ou à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer ou de modifier la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique de consultation requise suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0268

**Vente d'un terrain industriel - Produits Hydro-Innovation inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-047;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Produits Hydro-Innovation inc. pour faire l'acquisition d'une partie des lots numéros 1 402 942, 1 689 377 et 1 902 808 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 12 685 mètres carrés (*environ 136 540 pieds carrés*);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la vente à la compagnie Produits Hydro-Innovation inc. d'une partie des lots numéros 1 402 942, 1 689 377 et 1 902 808 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 12 685 mètres carrés (*environ 136 540 pieds carrés*) pour et en considération d'une somme approximative de 136 540,00 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 16 mars 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-047.

que copie du certificat du trésorier en date du 6 avril 2020, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q. chap. I-0.1), accompagne la résolution;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0269

**Autorisation de signature - Annulation de servitudes**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-054;

CONSIDÉRANT l'acte de servitude publié sous le numéro 256 861 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford en date du 9 novembre 1979;

CONSIDÉRANT l'acte de servitude publié sous le numéro 265 556 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford en date du 23 novembre 1980;

CONSIDÉRANT QUE ces servitudes ne sont plus pertinentes aujourd'hui;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte d'annulation de servitude, lequel acte est requis par la compagnie 9381-5744 Québec inc., le tout conditionnellement à ce que cette dernière assume l'ensemble des frais.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0270

**Conformité au plan d'urbanisme du Règlement numéro 0918-2020 aux autres règlements d'urbanisme (art. 110.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU))**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-061;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 0918-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP03-2020, la loi exige que dans les 90 jours de l'entrée en vigueur du plan, la Ville modifie certains autres règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes audit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de conformité existe en regard des règlements sur le zonage, le lotissement, la construction, les ententes de travaux municipaux, les conditions d'émission de permis, les projets de plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que celui d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'indiquer, par la présente résolution, que les règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, soit les Règlements numéros 0663-2016 de zonage, 0664-2016 de lotissement, 0668-2016 de construction, 0684-2017 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et 0665-2016 sur les usages conditionnels, n'ont pas à être modifiés et sont conformes au plan d'urbanisme contenu au Règlement numéro 0918-2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0271

**Entente - Société canadienne des postes - Utilisation de cases de stationnement au 5, rue Phoenix**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-062;

CONSIDÉRANT la demande de la Société canadienne des postes afin de louer 11 cases de stationnement dans le stationnement municipal du Phoenix;

CONSIDÉRANT la demande de la Société canadienne des postes afin d'obtenir une vignette de stationnement supplémentaire pour ses employés travaillant de nuit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite continuer à utiliser le passage situé sur l'immeuble de la Société canadienne des postes, lequel donne accès au Centre culturel France-Arbour par la rue Saint-Antoine Nord;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la signature d'un nouveau bail avec la Société canadienne des postes, aux termes duquel lui sont louées 11 espaces de stationnement dans le stationnement du Phoenix, le tout en considération de l'obligation de cette dernière de permettre à la Ville de Granby et aux utilisateurs, l'accès au Centre culturel France-Arbour, par la rue Saint-Antoine Nord, au passage situé à l'arrière du bureau de poste. Le bail prendra effet à compter de sa signature, et ce,

jusqu'au 30 juin 2021, et se renouvellera ensuite annuellement par période d'un (1) an, tel que le stipule le projet de bail joint au sommaire numéro SJ-2020-062.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0272

**Entente - Programme « Coupez le moteur ! » - 9127-5719 Québec Inc. - 879, rue Principale - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-045;

CONSIDÉRANT le programme « Coupez le moteur ! » lancé en 2011 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC);

CONSIDÉRANT que la société 9127-5719 Québec inc. est propriétaire de l'immeuble situé au 879, rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé par le Service responsable de l'entente de procéder au renouvellement de celle-ci;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de renouveler l'entente avec la société 9127-5719 Québec inc., relativement au programme « Coupez le moteur ! » pour l'immeuble situé au 879, rue Principale, pour un (1) an, soit jusqu'au 29 mai 2021, le tout selon les termes et conditions prévues à l'entente jointe au sommaire numéro SJ-2020-045.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0273

**Entente - Sûreté du Québec - Transfert d'appels 9-1-1 des centres d'urgence 9-1-1 - Renouvellement**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-060;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre le Centre d'urgence 9-1-1 de Granby et la Sûreté du Québec concernant le transfert d'appels 9-1-1, vient à échéance le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente peut être renouvelée pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;



d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 17 mars 2020; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0276

**MDA architectes inc. - Règlement du contrat numéro 226/2016 - Réaménagement de l'église Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-057;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la Ville à verser à MDA architectes inc. la somme de 60 000 \$ incluant les taxes applicables dans les 5 jours suivant la signature de la transaction par les parties afin de mettre fin au présent litige relativement au contrat numéro 226/2016 dans le cadre du réaménagement de l'église Notre-Dame, étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisation, projet numéro 90675.11, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 136-2020, en date du 31 mars 2020.

d'autoriser M<sup>e</sup> Marilyse Racicot de la firme Racicot Chandonnet à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Que la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0277

**Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 16 février au 30 mars 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-051;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 16 février au 30 mars 2020, soit :

- les comptes pour la période du 25 février au 30 mars 2020, pour la somme de 9 680 467,95 \$, et
- les salaires pour la période du 16 février au 21 mars 2020, pour la somme de 1 784 722,97 \$

pour un total de 11 465 190,92 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Achat licence - Lite software - pour simplifier les diverses manipulations des vidéos des enquêteurs de police  
 Réf. : 113/2020  
 Du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021  
 Fournisseur : Input Ace  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 1 340 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 268,01 \$
  
2. Ajout licence Antidote et réabonnement PMA  
 Réf. : 098/2020 - C2020-0471  
 Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021  
 Fournisseur : Druide informatique inc.  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 4 144,28 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 1 381,42 \$
  
3. Fourniture et livraison de rubans d'impression  
 Réf. : 089/2020 - C2020-0488  
 Du 9 mars 2020 au 8 mars 2021  
 Fournisseur : Olympiques solutions informatique  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 5 561,50 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 1 112,31 \$
  
4. Sciage de bordures de béton  
 Réf. : 068/2020 - C2020-0482  
 Du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2022  
 Fournisseur : Construction S.R.B. inc.  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 9 691,44 \$  
 Dépense annuelle 2021 approximative, taxes incluses ..... 16 613,89 \$  
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses ..... 6 922,45 \$
  
5. Maintenance annuelle de la licence GSV8T-M  
 Réf. : 119/2020 - C2020-0495  
 Du 30 mars 2020 au 29 mars 2021  
 Fournisseur : Altea Communications inc.  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 3 602,95 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 1 200,99 \$
  
6. Liens de communication pour système radio IP police  
 Réf. : 114/2020 - C2020-0512  
 Du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2021  
 Fournisseur : Bell Canada  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 20 695,50 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 4 139,10 \$
  
7. Contrat de maintenance du système reconnaissance de plaques (ajout au contrat)  
 Réf. : 087/2020 - C2020-0338  
 Du 2 mars 2020 au 1<sup>er</sup> mars 2022  
 Fournisseur : Systèmes Cyberkar inc. (Les)  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 189,71 \$  
 Dépense annuelle 2021 approximative, taxes incluses ..... 227,64 \$  
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses ..... 37,95 \$

8. Contrat de location de véhicule banalisé pour le service de police  
 Réf. : 045/2020 - C2020-0606  
 Du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 15 mars 2021  
 Fournisseur : Discount Location d'autos et camions  
 Dépense annuelle 2020 approximative, taxes incluses ..... 11 076,22 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 2 769,07 \$
9. Maintenance Tape Backup #78K4266  
 Réf. : 134/2020 - C2020-0627  
 Du 23 avril 2020 au 22 avril 2021  
 Fournisseur : Microage  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 1 762,19 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 881,09 \$
10. Maintenance du système BCM pour la police  
 Réf. : 141/2020 - C 2020-0629  
 Du 14 avril 2020 au 13 avril 2021  
 Fournisseur : Bell Canada  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 2 199,71 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 905,75 \$
11. Fourniture et chargement de sable classe A  
 Réf. : 110/2020 - C2020-0594  
 Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021  
 Fournisseur : Carrières de St-Dominique Ltée  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 7 728,48 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 2 576,16 \$
12. Abonnement Eureka pour la bibliothèque  
 Réf. : 139/2020 - C2020-0651  
 Du 22 mars 2020 au 21 mars 2021  
 Fournisseur : Cedrom SNI inc.  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 7 691,65 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 2 563,89 \$
13. Renouvellement Programme de Protection Totale-Police  
 Réf. : 117/2020 - C2020-0674  
 Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021  
 Fournisseur : MaestroVision  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 5 046,69 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 1 682,23 \$
14. Entretien ménager au 215 rue Principale  
 Réf. : 124/2020 - C2020-0668  
 Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2021  
 Fournisseur : Jireh Automatisation et Entretien  
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses ..... 8 041,07 \$  
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses ..... 8 041,07 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 134-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0278 **Étude et adjudication d'un contrat pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux - Dossier numéro 104/2020 - Sintra inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-052;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 104/2020 pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour la période du 4 mai au 17 novembre 2020, au plus bas soumissionnaire conforme en tenant compte du coût de revient à la tonne métrique incluant la taxe de vente provinciale et le transport effectué par les employés municipaux, Sintra inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 1 433 626,10 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 138-2020, en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0279 **Étude et adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'interfaces pour compteurs d'eau - Dossier numéro 015/2020 - Groupe X-Telia inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-048;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 015/2020 pour la fourniture et la livraison d'interfaces pour compteurs d'eau pour une période de dix-sept (17) mois, soit approximativement du 15 avril 2020 au 15 août 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe X-Telia inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 118 253,40 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.2, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 132-2020 et 001-2021, en date du 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0280 **Étude et conclusion d'un contrat pour la fourniture et la livraison de bitume d'accrochage – Dossier numéro 106/2020 - Les Emulsions Bourget inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-054;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Emulsions Bourget inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 27 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay



de conclure le contrat numéro 065/2020 pour la fourniture et la livraison de compteurs d'eau, pour une période d'un (1) an, soit approximativement du 13 avril 2020 au 12 avril 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, Compteurs d'eau du Québec (Labrecque Langlois inc), pour un montant total, taxes incluses, de 57 303,60 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80117.21 et 80918.7, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 135-2020 et 001-2021, en date du 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0283

**Étude et conclusion d'un contrat pour l'entretien de 8 photocopieurs pour l'année 2020 - Dossier numéro 127/2020 - Xerox Canada inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-046;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente reçue de Xerox Canada inc, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 5 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 127/2020 pour l'entretien de 8 photocopieurs, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, à Xerox Canada inc, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 35 514,76 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 131-2020, en date du 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0284

**Annulation de l'appel d'offres pour la fabrication et l'installation d'arrêts de glace et de gouttières - Dossier numéro 007/2020 - Centre Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-047;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'annuler l'appel d'offres numéro 007/2020 pour la fabrication et l'installation d'arrêts de glace et de gouttières au Centre Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0285

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie - Dossier UMQ - Dossier numéro 137/2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-045;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de confier à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;

de s'engager à fournir à l'UMQ les types et les quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription numéro SI-2020 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

de confier à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public numéro SI-2020;

de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé, si l'UMQ adjudge un contrat;

de s'engager à respecter les termes de ce contrat pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, avec possibilité de prolonger jusqu'au 30 juin 2022;

de procéder à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres numéro SI-2020;

de reconnaître que l'UMQ facturera à la Ville des frais pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres numéro SI-2020, ce pourcentage est établi à 1,00 % (ou 250,00 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales

membres de l'UMQ et à 2,00 % (300,00 \$ minimum sur 2 ans) pour les non membres;

de transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec; et

d'accorder la somme estimée de 80 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 128-2020 et 001-2021, en date du 25 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0286

**Mouvements de main-d'œuvre - 13 mars au 1<sup>er</sup> mai 2020 - Embauche - M. Maximilien A. Painchaud, policier permanent au Service de police - Embauche - M. Raphaël Gagné, policier permanent au Service de police - Retraite - M. Louis Carbonneau, policier au Service de police - Retraite - M. André Guertin, policier au Service de police - Retraite - M. Robert Robitaille, opérateur d'appareil motorisé classe A au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-010, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 13 mars au 1<sup>er</sup> mai 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-010 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Maximilien A. Painchaud au poste de policier permanent au Service de police à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, et ce, afin de combler le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Louis Carbonneau ;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Raphaël Gagné au poste de policier permanent au Service de police à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, et ce, afin de combler le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur André Guertin ;
3. de ratifier l'assignation temporaire de 13 fonctionnaires municipaux (cols blancs) de diverses divisions et services, afin de compléter l'équipe de préposées et préposés nécessaires dans le projet «Granby à l'écoute» et ce, en date du 4 avril 2020 ;
4. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Louis Carbonneau, policier au Service de police, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020. Monsieur Carbonneau prendra sa retraite après plus de 28 ans au service de la Ville de Granby ;
5. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur André Guertin, policier au Service de police, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020. Monsieur Guertin prendra sa retraite après plus de 30 ans au service de la Ville de Granby ;

6. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Robert Robitaille, opérateur d'appareil motorisé classe A au Service des travaux publics, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020. Monsieur Robitaille prend sa retraite après plus de 31 ans au service de la Ville de Granby ;
7. de prendre acte des nombreuses cessations d'emploi liées à la pandémie de la COVID-19, dans les différentes divisions et services de la Ville de Granby. Parmi ceux-ci, nous dénombrons 22 employées et employés municipaux (cols bleus), 40 fonctionnaires municipaux (cols blancs) et 8 membres du personnel cadre ;

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 139-2020, en date du 2 avril 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0287

**Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-9 - 11, boulevard Mountain, 2020-0242 - PIIA-13 - 553, rue Principale, 2020-0277 - PIIA-22 - 1035, rue Principale, local 102, 2020-0187 - PIIA-28 - 281, rue John-Manners, 2020 0178 - PIIA-28 - 285, rue John-Manners, 2020-0179 - PIIA-28 - 64, rue Patrick-Hackett, 2020-0343 - PIIA-30 - 158, rue Principale, 2020-0234 - PIIA-30 - 400, rue Principale, 2020-0253 - PIIA-31 - 145, boulevard Leclerc Est, 2020-0159 - PIIA-32 - 209, rue des Commissaires, 2020-0249 - PIIA-32 - 211, rue des Commissaires, 2020-0250 - PIIA-32 - 215, rue des Commissaires, 2020-0246 - PIIA-32 - 217, rue des Commissaires, 2020-0247**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-071;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 10 et 24 mars 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-9	2020-0242	200310-15	11, boulevard Mountain	Enseigne
PIIA-13	2020-0277	200324-09	553, rue Principale	Réparation
PIIA-22	2020-0187	200310-16	1035, rue Principale, local 102	Enseigne
PIIA-28	2020-0178	200310-17	281, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2020-0179	200310-18	285, rue John-Manners	Construction
PIIA-28	2020-0343	200324-11	64, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-30	2020-0234	200310-19	158, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2020-0253	200324-12	400, rue Principale	Enseigne
PIIA-31	2020-0159	200310-20	145, boulevard Leclerc Est	Enseigne
PIIA-32	2020-0249	200310-21	209, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2020-0250	200310-22	211, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2020-0246	200310-23	215, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2020-0247	200310-24	217, rue des Commissaires	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0288

**Autorisation - Demande numéro 2020-80086 de modification au Règlement de zonage - 1021, rue Cowie**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-083, transmettant la résolution 200324-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Striganuk, directeur général de l'école secondaire du Verbe Divin, a déposé le 19 février dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à permettre les banderoles pour les établissements scolaires de niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise principalement l'autorisation pour 3 banderoles de 6,9 mètres par 1,22 mètre et 1 banderole de 3,76 mètres par 2,13 mètres soit des superficies variant entre 8,01 mètres carrés et 8,42 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 200324-05, recommande la demande de modification au Règlement de zonage et suggère de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y assujettir ce type de banderoles;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter la présente demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage portant le numéro 2020-80086 visant à permettre 4 banderoles d'une superficie jusqu'à 8,5 mètres carrés sur le bâtiment principal, les

banderoles seront gérées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0289

**Refus - Demande numéro 2020-80062 de modification au Règlement de zonage - 347, rue Bourget Ouest**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-082, transmettant la résolution 200324-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Gauthier, architecte senior et chargée de projet pour la firme Favreau Blais Associés Architectes, a déposé, le 28 février dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à modifier les limites de la zone commerciale EK03C afin d'y inclure le lot numéro 1 257 496 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est de remplacer l'auberge par des services administratifs du Zoo de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 200324-04, ne recommande pas la présente demande considérant que le projet est intéressant, mais qu'il présente un défi d'intégration avec le secteur tant au niveau des usages que de l'aspect architectural du bâtiment;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de refuser la demande de modification au Règlement de zonage considérant que le projet est intéressant, mais qu'il présente un défi d'intégration avec le secteur tant au niveau des usages que de l'aspect architectural du bâtiment; et

d'utiliser la technique des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y assujettir le lot numéro 1 257 496 du cadastre du Québec seulement.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0290

**Autorisation - Modification à la demande numéro 2019-3759 de permis de construction - 176, rue Principale**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-073, transmettant la résolution numéro 200310-14 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200310-14, la modification au permis de construction numéro 2019-3759, délivré à la Ville de Granby, afin de permettre, au 176, rue Principale, d'ajouter des toiles grises qui seront fixées entre les colonnes des

côtés est et ouest de la structure permanente destinée au Marché public. Les boîtiers et les rails des toiles seront en aluminium et en acier inoxydable gris;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-3 dudit règlement.

Que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0291

**Autorisation - Demande numéro 2020-80081 d'appui à la CPTAQ - 805, rue Mountain**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-084, transmettant la résolution numéro 200324-07 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT Mme Sylvie Denis, copropriétaire, a formulé, le 2 mars dernier, une demande d'appui de la municipalité auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot numéro 1 141 925 au cadastre du Québec situé à l'intérieur de la zone agricole MM01A;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée ayant perdu son droit acquis, laquelle propriété a été démolie à la suite d'un incendie en 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'usage résidentiel est actuellement autorisé en vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200324-07, en date du 24 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'appuyer, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 200324-07, la demande de Mme Sylvie Denis, copropriétaire, auprès de la CPTAQ afin de permettre l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot numéro 1 141 925 au cadastre du Québec situé à l'intérieur de la zone agricole MM01A, dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée ayant perdu son droit acquis, laquelle propriété a été démolie à la suite d'un incendie en 2019 et de prolonger le délai de reconstruction jusqu'en octobre 2020 ou tout autre délai accordé par la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0292

**Autorisation - Demande numéro 2020-0315 de permis de construction - 849, rue Moeller**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-085, transmettant la résolution numéro 200401-02 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                  appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200401-02, la délivrance du permis de construction numéro 2020-0315 à M. André Boisvert, mandataire et représentant de la compagnie Les Constructions Idéal, afin de permettre, au 849, rue Moeller, de construire un bâtiment de deux étages d'une superficie de 3 730,8 mètres carrés de la façon suivante :

Les matériaux utilisés seront les suivants :

- Acier corrugué Vicwest 7/8" (gris fusain)
- Acier Vicwest, modèle CL4012 (gris pierre)
- Acier Vicwest, modèle AD300 (rouge vif)
- Acier Vicwest, modèle AD300 (rouge vif et gris pierre)
- Acier Vicwest, modèle CL6025 (gris pierre)

En plus de prévoir respecter la réglementation en matière de plantation d'arbres, le requérant prévoit les aménagements suivant :

- un aménagement composé de 2 types d'arbustes et de feuillus dans la bande de 3 mètres située entre la rue et le stationnement;
- une plantation de feuillus entre le bassin de rétention des eaux et le stationnement en façade avant;
- un aménagement composé de 2 types d'arbustes près de la dalle réservée à l'espace-terrasse à gauche du bâtiment ainsi que sur le long du bâtiment en façade avant et le long du trottoir d'accessibilité à droite;
- une plantation de 2 petits îlots de verdure composés de 2 sortes d'arbustes de part et d'autre du premier rang du stationnement;
- une plantation de 2 plus gros îlots de verdure composés de 2 sortes d'arbustes, soit un à droite de l'entrée charretière de droite et un second à gauche de l'entrée pour le stationnement de gravier du côté droit de la propriété;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-12 dudit règlement.

Que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0293

**Refus - PIIA-28 - Demande numéro 2020-0053 de permis de construction - 64, rue Patrick-Hackett**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2020-064, transmettant la résolution numéro 200310-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande numéro 2020-0053 de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé ne s'intègre pas au secteur et qu'il n'a pas de garage contrairement au contrat de vente des terres Miner;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200310-03, à l'effet de refuser la délivrance du permis de construction;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de refuser la délivrance du permis de construction numéro 2020-0053 demandé par Mme Josée Laflamme, représentante de la compagnie Les Constructions Éric Laflamme inc., pour le 64, rue Patrick-Hackett, considérant que le modèle proposé ne s'intègre pas au secteur par sa volumétrie et qu'il n'a pas de garage tel que stipulé au contrat de vente des terres Miner.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0294

**Intersection de la Route 139 et du boulevard Industriel - Projet de réaménagement de l'intersection du MTQ**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-074;

CONSIDÉRANT le document de présentation du 24 février 2020 par Mme Estelle Pelletier, ingénieure et chargée de projet au MTQ;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le Service de la planification et de la gestion du territoire;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter le projet présenté, soit l'ajout de voies de virage à gauche exclusives sur la Route 139 ainsi que des îlots médians, nécessaires au réaménagement de la Route 139 et du boulevard Industriel, tel que présenté dans le document de présentation envoyé le 24 février 2020 par Mme Estelle Pelletier, ingénieure et chargée de projet au MTQ, et analysé par le Service de la planification et de la gestion du territoire.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0295

**Aide financière - Club de golf Miner**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-020;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Granby et le Club de Golf Miner, tel que confirmé par la résolution numéro 2019-11-0943;

CONSIDÉRANT le contexte exceptionnel lié à la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT le manque de liquidité du Club pour le paiement de ses fournisseurs;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser le paiement d'une aide financière de 20 000 \$ au Club de golf Miner afin de pallier son manque de liquidité, laquelle est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 141-2020, en date du 2 avril 2020. Dans le cas où le Club de Gold Miner enregistrerait un surplus à la fin de la saison 2020, cette aide financière serait remboursée à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0296

### **Aide financière - Partage Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-024;

CONSIDÉRANT l'offre de services communautaires essentiels maintenus par l'organisme Partage Notre-Dame;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder une aide financière de 2 000 \$ par mois à l'organisme Partage Notre-Dame pour toute la durée de la pandémie, et ce, dès maintenant afin de leur permettre de continuer à offrir différents services aux personnes vulnérables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 142-2020, en date du 2 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0297

### **Autorisation - Quizz Gagne ton Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-025;

CONSIDÉRANT la portée de l'activité et ses objectifs dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder un budget de 10 000 \$ pour la mise en œuvre et l'organisation du Quizz Gagne ton Granby à la radio M-105, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 144-2020, en date du 3 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0298

**Suspension des autorisations d'évènements**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-026;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de suspendre toute autorisation de présentation d'activités spéciales ou d'évènements sur le territoire de la ville de Granby, et ce, jusqu'au 23 juin 2020, sous réserve toutefois de nouvelles directives de la part de la Direction de la Santé publique du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0299

**Nouvelle entente d'aide financière - Club de Hockey Junior de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-015;

CONSIDÉRANT le rayonnement que procure le Club de Hockey Junior de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Hockey Junior de Granby permet à des jeunes amateurs de hockey intéressés de poursuivre leurs études et de demeurer à Granby;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à promouvoir l'activité physique et qu'un club de hockey de niveau majeur peut s'avérer pour des jeunes une source d'encouragement à poursuivre vers les plus hauts sommets la pratique de leur sport;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec le Club de Hockey Junior de Granby lui accordant une aide financière de 10 000 \$ pour la saison 2019-2020, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 107-2020, en date du 10 mars 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0300

**Avis de motion - Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des rues de Lachute et Lalonde, du quadrilatère boul. David-Bouchard, Saint-Hubert, Bourget Ouest et Saint-Jude Nord, du secteur des rues Marcoux, Talbot et Marchand ainsi que des rues Fontenac et Guy**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des rues de Lachute et Lalonde, du quadrilatère boul. David-Bouchard, Saint-Hubert, Bourget Ouest et Saint-Jude Nord, du secteur des rues Marcoux, Talbot et Marchand ainsi que des rues Fontenac et Guy.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans les secteurs des rues de Lachute et Lalonde, du quadrilatère boul. David-Bouchard, Saint-Hubert, Bourget Ouest et Saint-Jude Nord, du secteur des rues Marcoux, Talbot et Marchand ainsi que des rues Fontenac et Guy ».

2020-04-0301

**Avis de motion - Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains feux à ciel ouvert lors de circonstances exceptionnelles et de prolonger les délais prévus dans le cadre de différents règlements**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains feux à ciel ouvert lors de circonstances exceptionnelles et de prolonger les délais prévus dans le cadre de différents règlements.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains feux à ciel ouvert lors de circonstances exceptionnelles et de prolonger les délais prévus dans le cadre de différents règlements ».

2020-04-0302

**Adoption - Règlement numéro 0928-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les chiens dangereux et d'assistance, les rapports de mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie, les devis de creusement dans les rues de la Ville de Granby ainsi que les permis de creusement et modifiant l'article 15 du Règlement numéro 0538-2015 concernant la régie interne des séances du conseil et des comités de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0928-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant les chiens dangereux et d'assistance, les rapports de mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie, les devis de creusement dans les rues de la Ville de Granby ainsi que les permis de

creusement et modifiant l'article 15 du Règlement numéro 0538-2015 concernant la régie interne des séances du conseil et des comités de la Ville de Granby », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 mars 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0303

**Adoption - Règlement numéro 0929-2020 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier le remboursement au promoteur d'un surdimensionnement pour les conduites et vannes d'aqueduc**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                          appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0929-2020 modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de modifier le remboursement au promoteur d'un surdimensionnement pour les conduites et vannes d'aqueduc », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 mars 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0304

**Adoption - Règlement numéro 0930-2020 modifiant le Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020 visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières, modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'annuler certains frais administratifs et modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains événements lors de circonstances exceptionnelles**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 23 mars 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                          appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0930-2020 modifiant le Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020 visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières, modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'annuler certains frais administratifs et modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains événements lors de circonstances exceptionnelles », pour lequel un avis de motion d'un règlement a

été donné au cours d'une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 23 mars 2020, soit adopté avec la modification suivante :

- Modifier l'article 6 en remplaçant au dernier alinéa de l'article 234.1 intitulé « État d'urgence » la date « 31 mai » par la date « 23 juin ».

Adoptée à l'unanimité

2020-04-0305 **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

Aucune question n'est posée au conseil municipal.

2020-04-0306 **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, directrice  
des Services juridiques et greffière